

COVID-19 : PROMOTION ET RELÉGATION AA-AAA

Laval, le 23 juin 2020 – En raison de la pandémie, la saison des diverses ligues a été amputée de plusieurs semaines, ce qui ne permettra pas d’avoir des championnats complets, conséquents et équitables. Conséquemment, des mesures particulières concernant la promotion et la relégation ont été adoptées lors de réunions des responsables des ligues AA et AAA et entérinées par la direction générale de Soccer Québec.

Dans un premier temps, il a été décidé qu’aucune équipe AAA 2020 ne sera reléguée en AA en 2021, et ce même pour celles qui décident de ne pas participer au championnat de la LSEQ en 2020.

Dans le but de répondre favorablement aux équipes AA qui aspirent à jouer en AAA l’an prochain, il y aura toutefois une promotion du AA (2020) vers le AAA (2021).

Afin d’y parvenir, une modification des règlements concernant la promotion et le nombre d’équipes dans la LSEQ s’avère nécessaire pour les catégories ayant 14 équipes en 2020.

Voici donc les détails de la promotion selon le cas :

Catégories juvéniles de la LSEQ à 14 équipes

- Au lieu de trois (3) équipes promues, il n’y en aura que deux (2).
- Les équipes classées 5^e et 6^e, le cas échéant, ne participeront donc pas aux barrages.
- Les matchs de barrage seront ainsi : 1 vs 4 ; 2 vs 3.
- Pour ces catégories, il y aura donc un maximum de 16 équipes en 2021. Ces dernières seront réparties en deux groupes de huit (8). (La répartition des équipes se fera telle que décrite en senior, mais adaptée à 16 équipes et non pas à 14.) Chaque équipe jouera deux (2) fois contre les équipes de son groupe et une (1) fois contre les équipes de l’autre groupe, pour un total de 22 matchs. Un match de championnat aura lieu entre les deux (2) équipes de première position, soit en terrain neutre, soit sur le terrain de l’équipe ayant le plus haut ratio de points/match. (En cas d’égalité du ratio de points/match, les critères usuels de départage de la LSEQ seront utilisés.)
- Si pour une raison ou une autre il n’y a pas 16 équipes dans une catégorie donnée, la structure sera revue.

Senior masculin

- Les modalités de la promotion de la meilleure équipe U21M AAA restent inchangées.
- Au lieu de trois (3) équipes promues du AA, il n'y en aura qu'une (1) seule.
- Les équipes classées 3^e, 4^e, 5^e et 6^e, le cas échéant, ne participeront donc pas aux barrages.
- Le match de barrage sera ainsi : 1 vs 2.
- Il y aura donc un maximum de 16 équipes en 2021. Ces dernières seront réparties en deux groupes de huit (8). (La répartition des équipes se fera telle que décrite, mais adaptée à 16 équipes et non pas à 14.) Chaque équipe jouera deux (2) fois contre les équipes de son groupe et une (1) fois contre les équipes de l'autre groupe, pour un total de 22 matchs. Le reste de la compétition se déroulera usuellement.
- Si pour une raison ou une autre il n'y a pas 16 équipes, la structure sera revue.

Autres catégories

- Pour toutes les autres catégories ayant moins de 14 équipes en 2020, la promotion va s'effectuer sans aucune modification à la réglementation.
- La structure particulière d'une catégorie sera déterminée lorsque le nombre d'équipes sera connu.

Qualification en U15 AAA

- Quant à elle, la qualification des équipes U14 AA (2020) en U15 AAA (2021) s'effectuera sans aucune modification à la réglementation, exception faite que les calendriers seront ajustés en conséquence de manière équitable.

Pour plus de détails, voir les articles 35.1.3 des règles de fonctionnement en considérant les ajustements présentés dans ce document.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Martin DesGroseilliers, adjoint au directeur des compétitions, au mdesgroseilliers@soccerquebec.org.

Kambiz Ebadi
Directeur des compétitions